



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

BULLETIN D'ADHESION 2026

MEMBRES ACTIFS

Associations adhérentes : 50 €

Personnes physiques adhérents directs : 25 €

MEMBRES BIENFAITEURS

Associations adhérentes : 100 € minimum

Personnes physiques adhérents directs : 50 € minimum

Entreprises : PME, PMI : 200 € minimum

Autre 500 € minimum

**Votre aide nous est indispensable pour poursuivre nos actions.
D'avance MERCI pour votre générosité !**

BULLETIN DE VERSEMENT

Accompagné de votre **chèque bancaire ou postal** libellé à l'ordre d'YVELINES ENVIRONNEMENT et adressé au siège de l'association à Versailles (78000), 20 rue Mansart.

Il est également possible de régler votre cotisation par **virement bancaire** :

IBAN	FR71 3000 2089 5400 0007 9522 X10
Code B.I.C.	CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE : **YVELINES ENVIRONNEMENT**

Dénomination de l'association, de l'adhérent direct ou de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

SOMME VERSÉE :

Date :

Signature :

Pour les nouvelles associations, joindre les statuts de l'association et une lettre du Conseil d'Administration demandant l'adhésion de l'association à YVELINES ENVIRONNEMENT.

Yvelines Environnement est une association non assujettie à la TVA.

Votre don est déductible de votre impôt :

**-pour les particuliers à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % du revenu net imposable,
-pour les entreprises à hauteur de 60% dans la limite de 20 000 € ou de 0,5% du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé
(articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts).**

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
e-mail :
yvelines.environnement
@orange.fr

N° Siret : 400 047 882 00016
Code APE : 9104Z